



سلطة تنظيم الصفقات العمومية

Autorité de Régulation des
Marchés Publics

La Présidente

Nouakchott, le: 13 MAR 2024 في انواكشوط.

Numéro _____ رقم
A.R.M.P/Pr 042/24 س.ت.ص.ع

الرئيسة

AVIS DE LEVÉE DE SUSPENSION

La Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP, statuant au fond, en date du 13/03/2024, sur le recours introduit par SADE contre les critères de qualification du DAO N°01/UGPERG – PRNS/MHA/2024 (CPMP du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement), relatif au marché des travaux de pose de conduite DN 1200 entre Idini et Nouakchott, objet de l'Appel d'offre DAOI N°01/UGPERG – PRNS/MHA/2024:

- Déclare non fondé le recours ;
- Ordonne la levée de la suspension et la poursuite de la procédure de passation du marché, conformément aux dispositions des textes des marchés publics, aux stipulations du DAO et aux conclusions et analyses développées dans la décision y relative ;
- Charge le Directeur Général d'informer les parties concernées de la décision qui sera publiée sur le site web de l'ARMP : www.arpmp.mr.

Khadija BOUKA

